



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58
Fax 03 89 62 70 75

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BURNHAUPT-LE-HAUT
SEANCE DU 22 FEVRIER 2016**

CONVOCACTION DU 16 FEVRIER 2016

Sous la Présidence de Mme Véronique SENGLER – Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 h 00

Membres en exercice : 19

Sont présents : 18

Monsieur Claude KIRSCHER - 1^{er} Adjoint
Madame Claude CAPON - 2^{ème} Adjointe
Monsieur Jean-Michel CLOG - 3^{ème} Adjoint
Madame Isabelle ANASTASI - 4^{ème} Adjointe

Les Conseillers :

Monsieur Jean-Marc NACHBAUR, Madame Annick SCHINDLER,
Madame Régine GIRARDI, Monsieur Joseph SCHNOEBELEN,
Monsieur Marc BOHRER, Madame Geneviève CALVET,
Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT, Monsieur Philippe SCHOEN,
Madame Clarisse BITSCH, Madame Nathalie GROSSMANN,
Madame Marie-Noëlle NAM, Madame Brigitte HUG,
Monsieur Thierry ZIEGLER.

Absents excusés non représentés :

Absents excusés représentés : 1

Monsieur Didier GAUTHERAT a donné procuration à Monsieur
Jean-Michel CLOG

Secrétaire de séance : Mme Brigitte HUG, assistée de M. Régis TROMMENSCHLAGER

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2016

- 1) Etude diagnostic du Pont d'Aspach : état existant et dispositif global d'aménagement
 - 2) Contrat gaz bâtiments communaux : avenant mairie
 - 3) Vente terrain issu de la parcelle cadastrée section 28 n° 27
 - 4) Travaux de construction de la grotte sur la parcelle cadastrée section 4 n° 214
 - 5) Subvention
- Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 JANVIER 2016

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2016, expédié à tous les membres, est adopté avec 17 votes favorables et 2 votes contre (Monsieur Jean-Jacques HERRGOTT et Monsieur Philippe SCHOEN).

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Madame Brigitte HUG secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : Etude diagnostic du Pont d'Aspach : état existant et dispositif global d'aménagement

Madame le Maire rappelle que le cabinet BEREST a été missionné pour la réalisation d'une étude diagnostic sur le secteur du Pont d'Aspach. Elle comprend les phases suivantes :

- Phase 1 : diagnostic de l'état existant ;
- Phase 2 : conception globale du dispositif d'aménagement à partir de l'analyse de l'état existant, en prenant en compte les problématiques du secteur et la valorisation du site (trois scénarios) ;
- Phase 3 : approfondissement et définition des solutions techniques du scénario retenu.

Monsieur Sébastien SIMLER, en charge de la réalisation de l'étude précitée, présente à l'assemblée l'état d'avancement des travaux sur les deux premières phases. Madame le Maire précise que la création d'un parking de covoiturage au Pont d'Aspach, sur la propriété du Conseil Départemental entre le restaurant « Au Lion d'Or et la RD483, permettrait d'améliorer et de rationaliser les usages actuels, ainsi que d'améliorer l'image de l'entrée de vallée. L'objectif à terme est de créer un pôle d'échange plurimodal organisé autour du parking de covoiturage pour offrir :

- L'optimisation des sens de circulation ;
- Un espace public distinct des infrastructures privées ;
- Une liaison sécurisée vers l'aire de stationnement poids-lourds ;
- Une offre élargie et un accès au transport collectif public ;
- Des liaisons douces en rapport avec le village ;
- Des potentialités d'extension en fonction de l'évolution de la demande.

Madame le Maire ajoute que plusieurs réunions de travail se sont tenues notamment avec le Conseil Départemental, favorable à ce projet de parking de covoiturage, dont le coût des travaux est estimé à 175 000 € HT, hors maîtrise d'œuvre. L'Etat subventionne ce projet éligible aux fonds alloués au Pays Thur Doller (Territoire à Energie Positive et Croissance Verte) à hauteur de 60 000 € ; le montant définitif de la participation du Conseil Départemental reste à préciser.

Les conseillers municipaux seront destinataires des documents réalisés par le cabinet BEREST relatifs au diagnostic de l'état d'existant, aux propositions d'aménagement (trois scénarios) ainsi qu'au projet de création de la plateforme multimodale. Lors d'une prochaine séance du conseil municipal, Madame le Maire invitera l'assemblée à se prononcer sur le choix d'un scénario afin de pouvoir démarrer la 3^{ème} phase de l'étude.

ARTICLE 2

OBJET : Contrat gaz bâtiments communaux : avenant mairie

Monsieur Claude KIRSCHER rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 9 novembre 2015, a retenu TOTAL ENERGIE GAZ pour le renouvellement des contrats gaz des bâtiments communaux. Le bâtiment de la mairie, actuellement en cours de réhabilitation, n'avait pas pu être inclus lors de ce renouvellement. L'avancement du chantier permet dorénavant de mettre le gaz en service et les besoins du chantier l'exigent.

Vu la proposition de TOTAL ENERGIE GAZ ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunies le lundi 22 février 2016 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec TOTAL ENERGIE GAZ pour inclure le bâtiment de la mairie aux conditions suivantes : durée de 24 mois sans engagement d'achat, avec prix de la molécule fixe et évolution des coûts de transport et de distribution de gaz naturel. Le coût total estimé pour la commune par année est de 4 246,46 € HT.

- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

ARTICLE 3

OBJET : Vente terrain issu de la parcelle cadastrée section 28 n° 27

Madame le Maire rappelle les besoins de l'Association Train Thur Doller Alsace pour la construction d'un nouveau hangar près de la gare ; il s'agit de pouvoir stocker trois rames de train pour les protéger des intempéries et du vandalisme. Ce projet avait été présenté aux conseillers municipaux lors de la réunion de travail du 23 juillet 2015. Le terrain utile à cette réalisation, d'une surface de 2656 m², serait détaché de la parcelle communale cadastrée section 28 n°27 selon le projet d'arpentage joint à la présente délibération. La Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach (CCVDS) est compétente pour l'aménagement, l'entretien et la gestion des infrastructures et superstructures de la ligne ferroviaire de Sentheim à Cernay ; elle serait par conséquent maître d'ouvrage de l'opération, le préalable nécessaire étant la vente du terrain précitée à la CCVDS. Madame le Maire précise également qu'une servitude de passage est prévue depuis le fossé longeant le chemin privé pour l'accès par les agents de l'ONF.

Monsieur Thierry ZIEGLER précise qu'il serait bon de s'assurer que la commune ne soit pas soumise à la taxe de défrichement en cas de distraction du régime forestier.

Vu l'exposé de Madame le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la vente du terrain d'une surface de 2656 m², issu de la parcelle communale cadastrée section 28 n°27 selon le projet d'arpentage joint à la présente délibération, à la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach pour la construction d'un hangar utile à l'Association Train Thur Doller Alsace, au prix de un euro ;

- Donne pouvoir à Madame le Maire pour réaliser toutes les démarches relatives à cette vente ;
- Précise que la commune ne supportera pas les frais éventuels liés au défrichement.

ARTICLE 4

OBJET : Travaux de construction de la grotte sur la parcelle cadastrée section 4 n° 214

Conformément à la décision du conseil municipal du 14 décembre 2015, la commune est désormais propriétaire de la parcelle cadastrée section 4 n°214 d'une contenance de 0,42 are, sur laquelle va être installée la grotte. Monsieur Jean-Marc NACHBAUR annonce les résultats de la consultation pour la réalisation des travaux précités. Il précise que plusieurs réunions de travail se sont tenues à ce sujet pour étudier les propositions des entreprises. Il propose de retenir l'offre de l'entreprise PEDUZZI Taille de Pierre, domiciliée 20 rue du 27 novembre – 68 210 BALSCHWILLER pour un montant de 26 980 € HT. Les travaux pourront démarrer à partir de la mi-avril pour une durée d'un mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient la proposition de l'entreprise PEDUZZI Taille de Pierre, domiciliée 20 rue du 27 novembre – 68 210 BALSCHWILLER, afin de réaliser les travaux de construction de la grotte pour un montant de 26 980 € HT ;
- Autorise Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Madame le Maire précise que le conseil de fabrique remboursera la commune du montant des travaux précités (le montant hors taxe si la TVA est récupérable par la commune). Un appel aux dons sera lancé par le conseil de fabrique pour assurer ce financement. La commune se prononcera ultérieurement lors d'un prochain conseil municipal sur une participation financière de la commune à la construction de cette grotte.

ARTICLE 5

OBJET : Subvention

Vu l'exposé de Madame Isabelle ANASTASI ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'octroyer une subvention de 195 € à la musique municipale de Masevaux, qui correspond à une participation de 65 € par élève demeurant dans la commune pour l'année 2015-2016.

Orientations budgétaires

Madame le Maire annonce que la commission des finances se réunira le lundi 7 mars pour travailler sur l'élaboration du budget primitif 2016. Monsieur Claude KIRSCHER présente à l'assemblée des propositions de dépenses d'investissement qui seront étudiées lors de la réunion précitée à savoir :

- l'aménagement de la rue des Prés ;
- la création d'une plateforme multimodale au Pont-d'Aspach (covoiturage) ;
- l'achat du terrain d'assiette de la gendarmerie pour une éventuelle reconstruction du bâtiment sous maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Il précise que les projets suivants constituent des restes à réaliser sur 2016 : les travaux de réhabilitation de la mairie et l'aménagement de la rue du Capitaine Ignace Haas. Il conviendra aussi d'acquérir du mobilier et du matériel informatique pour équiper la mairie réhabilitée.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des projets supplémentaires doivent être étudiés lors de la réunion de la commission des finances ; les propositions suivantes sont recensées :

- Mise en place d'une signalétique dans le village (un premier devis a déjà été réceptionné) ;
- Réfections ponctuelles de voirie (décroutage et nouvelle couche d'enrobés : sont citées la rue Haute, rue Basse et rue des Vergers) ;
- Piste cyclable (continuité avec la commune de Burnhaupt-le-Bas, desserte du collège) ;
- Aménagement du terrain communal Impasse de l'Ecole (verger, jachère fleurie) ;
- Isolation du Foyer Martin Studer ;
- Poursuite du remplacement des luminaires énergivores par des solutions LED (un chiffrage est en cours pour le remplacement de 51 têtes rue Principale et de 18 têtes rue du Pont d'Aspach). ;
- Accessibilité de l'école maternelle.

Extension du SUPER U

Madame Annick SCHINDLER s'informe sur le projet d'extension du SUPER U. Madame le Maire précise que le permis a été déposé fin décembre 2015 et qu'il est en cours d'instruction. Suite à une modification du projet, le service instructeur sollicite la délivrance de pièces complémentaires. Madame le Maire a demandé la remise d'un document de synthèse qui précise quelles sont les modifications demandées par rapport au projet initial.

La séance est levée à : 22H50.

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 26 février 2016

Le Maire,
Véronique SENGLER